



Devenir propriétaire exclusif d'un bien acheté à deux

Par **didoo77**, le **25/01/2008** à **14:58**

Bonjour,
Suite à une séparation (concubinage avec enfant), je cherche une solution pour garder le bien immobilier acquis en 2005.
Ce bien a fait l'objet d'un crédit immobilier, avec part égale en cas de revente.
Nous sommes aujourd'hui tous les deux d'accord pour que je puisse garder ce bien, et permettre à notre enfant de profiter d'une maison et d'un jardin.
A l'heure actuelle il m'est impossible de conserver ce bien par le biais d'un nouveau crédit, par contre j'arrive à payer seul les remboursements définis lors du crédit initial.
Je souhaiterais donc savoir si un simple écrit, du type protocole d'accord, stipulant le remboursement intégral des versements payés par mon amie depuis l'acquisition du bien, et son accord pour devenir seul propriétaire lors d'une éventuelle revente, peut annuler la clause de part égale, et me permettre d'en être le propriétaire exclusif.
Dans l'attente d'une réponse, cordialement.